

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, le soussigné, greffier-trésorier de la MRC de Roussillon, apporte une correction à la résolution numéro 2021-02-32, adoptée lors de la séance ordinaire de la MRC de Roussillon le 24 février 2021, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

### **NATURE DE LA CORRECTION:**

À la lecture de la résolution 2021-02-32, il ressort que dans le dernier paragraphe, la référence à loi citée aurait dû se lire "*naturel*" au lieu de "*culturel*". Voici le paragraphe corrigé comme il aurait dû se lire:

"QUE le conseil de la MRC de Roussillon demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de désigner, en vertu de l'article 13 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le bois et corridor forestier métropolitain de Châteauguay-Léry en tant que milieu naturel et de l'inscrire au registre prévu à cette fin".

L'original du document modifié est donc joint au présent procès-verbal.

Et j'ai signé à Saint-Constant, Québec, ce 26 janvier 2022.

(s) Gilles Marcoux  
Gilles Marcoux  
Greffier-trésorier

## EXTRAIT DE PROCÈS VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Roussillon, tenue le 24 février 2021, à huis clos par visioconférence, tel qu'autorisé par l'arrêté ministériel numéro 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020.

Sont présents, les conseillers de comté :

BATES, Jocelyne - mairesse de Sainte-Catherine  
BEAULAC, Johanne - mairesse de Saint-Philippe  
BOYER, Jean-Claude - maire de Saint-Constant  
DYOTTE, Normand - maire de Candiac  
LETHAM, Walter - maire de Léry  
MICHAUD, Lise - mairesse de Mercier  
OUELLETTE, Christian - préfet et maire de Delson  
PAYANT, Sylvain - maire de Saint-Isidore  
POISSANT, Lise - mairesse de Saint-Mathieu  
ROUTHIER, Pierre-Paul - préfet suppléant et maire de Saint-Isidore  
SERRES, Donat - maire de La Prairie

Les conseillers de comté présents forment le quorum du Conseil sous la présidence de monsieur Christian Ouellette, préfet et maire de Delson. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Marcoux et la Directrice services administratifs et financiers / secrétaire-trésorière adjointe, madame Colette Tessier, sont aussi présents.

---

**Rés. 2021-02-32     BOIS ET CORRIDOR FORESTIER MÉTROPOLITAIN  
CHÂTEAUGUAY-LÉRY - DÉSIGNATION PAR LE MINISTRE  
À TITRE DE MILIEU NATUREL**

ATTENDU l'adoption, le 10 février 2021, du projet de loi 46 modifiant la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, dotant ainsi le Québec d'un outil légal efficace qui lui permettra d'élargir l'éventail des outils de protection afin d'accélérer les processus de création d'aires protégées;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 13 de la nouvelle mouture de la Loi, le ministre peut, en vue d'assurer le maintien de la biodiversité et des fonctions écologiques qui lui sont associées, désigner des milieux naturels en les délimitant sur plan et en les inscrivant au registre prévu à cette fin;

ATTENDU que les terrains privés situés dans le bois et corridor forestier métropolitain identifié au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal présentent une forte valeur environnementale qui est d'ailleurs confirmée par le gouvernement;

ATTENDU que la MRC de Roussillon ainsi que les municipalités de Châteauguay et de Léry font face depuis quelques années à des poursuites judiciaires où on leur reproche d'avoir adopté un zonage trop restrictif pour certains terrains qui se situent dans ces villes, ce zonage découlant directement des orientations gouvernementales en matière de développement durable et de protection des espaces naturels;

ATTENDU que le MAMH est également l'une des parties à ces dossiers depuis que la Cour d'appel a accepté la demande à cet effet de la part de la MRC et des municipalités précitées;

ATTENDU que cette désignation constitue un moyen de mise en oeuvre supplémentaire dans le cadre de son engagement à promouvoir la protection de la majorité des terrains en affection Conservation-viable identifiés au schéma d'aménagement en vue de la création d'une aire protégée à des fins de conservation, tel que résolu unanimement par le Conseil des maires du 27 janvier 2021;

ATTENDU que cet engagement a également reçu un écho favorable de la part de la Communauté métropolitaine de Montréal qui, le 18 février 2021 à travers son comité exécutif, a adopté une résolution demandant au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'accompagner la MRC de Roussillon, en collaboration avec la Communauté, afin de convenir de mesures encadrant davantage la protection du bois et corridor forestier métropolitain de Châteauguay-Léry;

ATTENDU que cette démarche compléterait le travail déjà fait par la CMM, la MRC et les municipalités en application directe des orientations gouvernementales et répondrait aux attentes du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Boyer et résolu :

QUE le conseil de la MRC de Roussillon demande au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques de désigner, en vertu de l'article 13 de la



MRC DE ROUSSILLON

CANDIAC • CHÂTEAUGUAY • DELSON • LA PRAIRIE  
LÉRY • MERCIER • SAINT-CONSTANT • SAINT-ISIDORE  
SAINT-MATHIEU • SAINT-PHILIPPE • SAINTE-CATHERINE

*Loi sur la Conservation du patrimoine naturel*, le bois et corridor forestier métropolitain de Châteauguay-Léry en tant que milieu naturel et de l'inscrire au registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*(s) Christian Ouellette*

Christian Ouellette  
Préfet et maire de Delson

*(s) Colette Tessier*

Colette Tessier, OMA  
Directrice services  
administratifs et financiers /  
secrétaire-trésorière adjointe

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
(Sujet à ratification lors de la prochaine assemblée)  
Ce 26 janvier 2022

Colette Tessier, OMA  
Directrice services administratifs et financiers  
/ secrétaire-trésorière adjointe